

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE D'AVIGNON UNIVERSITE A L'ATTENTION DE TOUS LES ETUDIANTS DE L'ETABLISSEMENT

Avignon, le 17 mars 2020

Chères Étudiantes, Chers Étudiants,

Suite aux annonces faites par le Président de la République et aux directives que nous avons reçues de l'État, l'établissement est totalement fermé au public et le restera jusqu'à nouvel ordre.

Nous sommes pleinement conscients que la situation de crise sanitaire actuelle vous conduit à vous poser de très nombreuses questions sur les modalités de la continuité pédagogique (évaluations à venir, validation des stages, équivalences de semestres faits à l'étranger, etc...).

Nos équipes sont fortement mobilisées depuis deux semaines pour inventorier les problèmes qui se posent à vous et pour proposer des solutions. Nous devons néanmoins tenir compte des incertitudes qui pèsent sur la durée de la crise. Quoiqu'il en soit, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour aller vers des solutions qui tiendront compte de cette situation exceptionnelle.

Nous distinguons pour cela trois niveaux d'intervention :

1. Le maintien d'une activité pédagogique à distance

Les responsables de vos formations sont en charge de vous accompagner tout au long de la période de fermeture de l'établissement pour maintenir cette activité pédagogique avec tous les outils disponibles :

- usage de la plateforme pédagogique numérique de l'établissement (e-uapv.univ-avignon.fr) et des outils qu'elle propose ;
- renvoi vers des cours en ligne de l'établissement ou vers ceux produits par d'autres structures lorsque cela est possible (<http://univ-numerique.fr/>) ;
- webographies et toutes formes de travail à domicile transmis directement par vos enseignants.

Affaire suivie par
Présidence

Téléphone

+33 (0)4 90 16 25 25

Courriel

Secretariat-presidence-dgs@univ-avignon.fr

2. Le report des évaluations

A ce jour, toutes les évaluations prévues en présentiel dans l'établissement sont suspendues et reportées à la réouverture de l'établissement. Certaines UE et UCE pourront toutefois être évaluées par des épreuves à distance selon des modalités respectant les spécificités de chaque formation.

3. Aménagement des modalités de contrôle des connaissances

La dimension exceptionnelle de cette crise sanitaire nous conduira très probablement à envisager des modifications des modalités de contrôle des connaissances. Celles-ci seront décidées au regard de la durée de la crise par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) et par le Conseil d'administration.

Nous définirons des règles générales qui seront fonction :

- des nombres d'heures de cours déjà dispensées en présentiel ;
- des nombres d'épreuves déjà réalisées ;
- des travaux qui auront pu être faits à distance ;
- du temps qu'il nous restera au sortir de la crise pour clôturer l'année pédagogique.

Nous définirons également des règles particulières afin de tenir compte des conséquences déjà irréversibles de la crise :

- stage interrompus en France et tout particulièrement à l'étranger ;
- séjours en mobilité écourtés ou perturbés par les fermetures des établissements d'accueil à l'étranger et les mesures de confinements imposées par certains pays ;
- toute autre situation particulière (alternance, étudiants internationaux bloqués en France, etc...).

Avignon Université tirera les conséquences de la dimension tout à fait exceptionnelle de la crise sanitaire. Nous procéderons à tous les aménagements et à toutes les adaptations réglementaires requises pour en minimiser les conséquences pour les étudiants.

Vos enseignants, vos secrétariats pédagogiques et vos responsables de formation seront mobilisés pour garder le contact avec vous et répondre à vos questions.

Bien à vous tous,

Philippe Ellerkamp
Président d'Avignon Université